



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance ordinaire des membres du conseil tenue en présentiel à la salle Louis-Philippe-Anctil, située au 59, rue Saint-Laurent à Sainte-Luce (secteur Luceville), le lundi 11 septembre 2023 à 20 h, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Ovila Soucy, madame Sandra Bérubé, monsieur Joël Gagnon, monsieur Victor Carrier, monsieur Rodrigue St-Laurent et madame Marie Côté sont présents dans la salle, tous formant quorum sous la présidence de la maire, madame Micheline Barriault qui est aussi présente dans la salle.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sheldon Côté, est également présent dans la salle.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, MOT DE LA MAIRE ET RAPPORTS

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Mot de la maire
- 1.3 Rapport des conseillers

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL ET SUIVI

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023
- 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2023
- 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023

#### 4. FINANCES

- 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 4.2 Adoption des comptes à payer relativement à l'entente avec le ministère de la Sécurité publique – Berges
- 4.3 Appropriation du surplus non affecté
- 4.4 Autorisation pour un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt R-2023-343 décrétant une dépense de 256 467 \$ et un emprunt de 256 467 \$ pour le prolongement des services d'égout et d'eau potable et des travaux de voirie pour le prolongement de la rue Caron
- 4.5 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

#### 5. ADMINISTRATION

- 5.1 Autorisation à signer les contrats de la Municipalité de Sainte-Luce

#### 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Octroi de mandat pour la préparation de la demande de subvention au PAVL pour le réaménagement de l'intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve
- 6.2 Avis de motion de la présentation de l'adoption du règlement numéro R-2023-359 amendant le règlement de zonage numéro R-2009-114 pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- 6.3 Dépôt du premier projet de règlement numéro R-2023-359 amendant le règlement de zonage numéro R-2009-114 pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF)
7. **LOISIRS**
8. **TRAVAUX PUBLICS**
  - 8.1 Achat de sel et d'abrasif (sable) pour le déglçage
  - 8.2 Dépôt du rapport sur l'état du matériel roulant
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **DÉVELOPPEMENT**
  - 10.1 Abrogation de la résolution 2023-08-408
  - 10.2 Nom rue des Coquillages – Rue des Marées – JB Bouchard
  - 10.3 Avis de motion de l'adoption du règlement R-2023-360 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 98 800 \$ pour des honoraires en ingénierie et surveillance des travaux, pour établir un développement résidentiel
  - 10.4 Projet de règlement numéro R-2023-360 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 98 800 \$ pour des honoraires en ingénierie et surveillance des travaux, pour établir un développement résidentiel
  - 10.5 Achat des lots numéros 6 221 079, 6 221 080, 6 221 081 et 6 520 620 du cadastre du Québec
  - 10.6 Demande à l'OMH de la Mitis de la Mitis concernant les Habitations Sainte-Luce
11. **CORRESPONDANCE**
12. **AFFAIRES NOUVELLES**
  - 12.1 Don de solidarité
  - 12.2 Journée citoyenne automnale
13. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
14. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

---

### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE, MOT DE LA MAIRE ET RAPPORTS**

#### 1.1. **Ouverture de la séance**

La maire, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

#### 1.2. **Mot du maire**

Madame Micheline Barriault, maire, mentionne :

- La période de questions sera pour des questions. Pour les commentaires et discussions, les citoyens sont invités à venir discuter avec la maire et les conseillers après la séance du conseil. De plus, les périodes de questions ne seront plus diffusées;
- La vision du conseil et son implication;
- Les membres du conseil et les employés de la municipalité n'ont pas à subir de l'intimidation, des menaces, des insultes et du dénigrement;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

- Rappel du fonctionnement des plaintes et des commentaires;
- Soutien à la petite fille, Jade, de Kevin Nichols, pompier pour la municipalité.

### 1.3. Rapport des conseillers

- Monsieur Ovila Soucy, conseiller, a procédé à la vérification des factures et des comptes à payer de la municipalité. De plus, il a fait un suivi du dossier de l'OMH;
- Madame Sandra Bérubé, conseillère, mentionne que le Comité sports, loisirs, événements et culture invite les citoyens à venir participer à la préparation et l'organisation de la fête d'Halloween;
- Monsieur Joël Gagnon, conseiller, mentionne avoir participé à une rencontre de Tourisme Sainte-Luce et une rencontre du Comité subventions. Il invite également les citoyens à lire le dernier Coquesillon;
- Monsieur Rodrigue St-Laurent, conseiller, a également participé à la préparation et l'organisation de la fête d'Halloween et invite les citoyens à faire parvenir des photos de leur maison décorée;
- Monsieur Victor Carrier, conseiller, invite les citoyens à encourager le Marché public.

2023-09-424

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Rodrigue St-Laurent, appuyé par Marie Côté et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

### 3. ADOPTIONS ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX

2023-09-425

#### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023

Il est proposé par Joël Gagnon, appuyé par Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2023 soit et est accepté.

2023-09-426

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2023

Il est proposé par Joël Gagnon, appuyé par Sandra Bérubé et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 août 2023 soit et est accepté.

**Le nom du conseiller, Monsieur Ovila Soucy, a été retiré comme personne présente à la séance du 24 août 2023.**

2023-09-427

#### 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023

Il est proposé par Sandra Bérubé, appuyé par Marie Côté et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 août 2023 soit et est accepté.

### 4. FINANCES

2023-09-428

#### 4.1 Adoption des comptes à payer au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité finance et suivi budgétaire a procédé à une vérification et a présenté une recommandation favorable;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Sandra Bérubé et unanimement résolu que les comptes présentés au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 13 634 à 13 686 au montant total de 135 150,33 \$, les dépôts directs numéros 67 À 85 au montant total de 39 481,97 \$ et les prélèvements numéros 1012 À 1016 au montant total de 54 847,55 soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. Il est à noter que les chèques 12845, 12658 et 13590 adoptés lors d'une séance ultérieure ont été annulés. De plus, les frais de déplacement sont au montant de 792,68 \$ et la rémunération des employés, des élus et la cotisation au REER au montant de 99 649,57 \$ sont acceptés.

Je soussigné, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont projetées par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Monsieur Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

2023-09-429

### 4.2 Adoption des comptes à payer relativement à l'entente avec le ministère de la Sécurité publique - Berges

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité finance et suivi budgétaire a procédé à une vérification et a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Sandra Bérubé et unanimement résolu que le compte présenté au compte MSP pour la protection des berges soit le chèque numéro 46 au montant de 8 651,36 \$ soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer.

Je soussigné, Sheldon Côté, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles la dépense énumérée ci-dessus est projetée par la municipalité de Sainte-Luce.

---

Monsieur Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-trésorier

2023-09-430

### 4.3 Appropriation du surplus non affecté

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité finance et suivi budgétaire a procédé à une vérification et a présenté une recommandation favorable.

Il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Victor Carrier et unanimement résolu qu'une somme de 1 545 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités d'investissement et qu'une somme de 31 602 \$ soit appropriée au surplus non affecté pour être transférée au fonds des activités de fonctionnement.



No de résolution  
ou annotation

2023-09-431

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 4.4 Autorisation pour un emprunt temporaire pour le règlement d'emprunt R-2023-343 décrétant une dépense de 256 467 \$ et un emprunt de 256 467 \$ pour le prolongement des services d'égout et d'eau potable et des travaux de voirie pour le prolongement de la rue Caron

Il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Victor Carrier et unanimement résolu que le conseil municipal autorise l'emprunt temporaire suivant à la Caisse Desjardins de Neigette et Mitis Ouest au taux préférentiel pour le paiement des dépenses du règlement d'emprunt suivant :

<u>Règlement</u>	<u>Description</u>	<u>Jusqu'à concurrence de</u>
R-2023-343	Décrétant une dépense de 256 467\$ et un emprunt de 256 467\$ pour le prolongement des services d'égout et d'eau potable et des travaux de voirie pour le prolongement de la rue Caron.	256 467 \$

La maire et le directeur général sont autorisées par la présente à signer pour et au nom de la municipalité les documents afférents à cet emprunt.

2023-09-432

### 4.5 Renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – Négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada

**CONSIDÉRANT QUE** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

**CONSIDÉRANT QUE** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

**CONSIDÉRANT QUE** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

**CONSIDÉRANT QUE** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

**PAR CONSÉQUENT**, Il est proposé par Joël Gagnon, appuyé par Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés madame Kristina Michaud et monsieur Pascal Bérubé, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.



No de résolution  
ou annotation

2023-09-433

2023-09-434

2023-09-435

2023-09-436

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 5. ADMINISTRATION

#### 5.1 Autorisation à signer les contrats de la Municipalité de Sainte-Luce

Il est proposé par Victor Carrier, appuyé par Marie Côté et unanimement résolu que la maire, madame Micheline Barriault et en son absence, le maire-suppléant, monsieur Rodrigue St-Laurent, ainsi que le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Sheldon Côté, et en son absence, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Luce, les contrats autorisés par le conseil municipal.

### 6. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

#### 6.1 Octroi de mandat pour la préparation de la demande de subvention au programme d'aide à la voirie locale pour le réaménagement de l'intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite améliorer la sécurité routière à l'intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve;

**CONSIDÉRANT QUE** les subventions du programme PAVL seraient de l'ordre de 90% ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Sandra Bérubé, appuyé par Joël Gagnon et unanimement résolu d'octroyer le mandat à la Fédération Québécoise des Municipalités pour la préparation de la demande de subvention au PAVL pour le réaménagement de l'intersection de la Côte de l'Anse et de la route du Fleuve.

#### 6.2 Avis de motion de la présentation de de l'adoption du règlement numéro R-2023-359 amendant le règlement de zonage numéro R-2009-114 pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF)

Avis de motion est donné par Ovila Soucy, à l'effet que le règlement numéro R-2023-359 amendant le règlement de zonage numéro R-2009-114 pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF), sera présenté lors d'une prochaine séance du conseil pour adoption.

#### 6.3 Dépôt du premier projet de règlement numéro R-2023-359 amendant le règlement de zonage numéro R-2009-114 pour modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF)

**CONSIDÉRANT QUE** la loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit que le conseil municipal peut modifier ses règlements en tout temps (L.R.Q. chapitre 19.1, article 123 et suivants);

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite modifier la grille des usages de la zone 131 (MTF);

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné par Ovila Soucy à la séance du 11 septembre 2023;







No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 7. LOISIRS

Aucun.

### 8. TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Achat de sel et d'abrasif (sable) pour le déglacage

**CONSIDÉRANT QUE** le temps est venu de procéder à l'achat du sel de déglacage et du sable pour les opérations de déneigement de l'hiver 2023-2024 sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** cette année, nous avons besoin de 200 tonnes de sel de déglacage et 1000 tonnes d'abrasif (sable) pour réaliser nos opérations, selon le directeur des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu trois (3) propositions de prix auprès de fournisseurs dans le domaine;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Victor Carrier, et unanimement résolu de :

- Procéder à l'achat de 200 tonnes de sel de déglacage auprès de MINES SELEINE au prix de 118,49 \$ la tonne pour un montant total de 23 698 \$ \$ avant taxes pour les opérations de déneigement de l'hiver 2023-2024, le tout, suivant la proposition datée du 11 août 2023;
- Procéder à l'achat de 1000 tonnes d'abrasifs (poussière de pierre), auprès de LES CARRIÈRES DUBÉ ET FILS INC. au prix de 10.39 \$ la tonne pour les opérations de déneigement de l'hiver 2023-2024, le tout, suivant la proposition datée du 18 août 2023.

Ce montant est imputé à même le poste budgétaire numéro 02 33000 622.

#### 8.2 Dépôt du rapport sur l'état du matériel roulant

Le conseil dépose le rapport sur l'état de matériel roulant.

### 9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun.

### 10. DÉVELOPPEMENT

#### 10.1 Abrogation de la résolution 2023-08-408

Il est proposé par Sandra Bérubé, appuyé par Joël Gagnon et unanimement résolu de d'abroger la résolution 2023-08-408 concernant le nom pour le prolongement de la rue des Coquillages du côté ouest.

2023-09-437

2023-09-438



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2023-09-439

### 10.2 Nom pour le prolongement de la rue des Coquillages du côté ouest

Il est proposé par Sandra Bérubé, appuyé par Joël Gagnon et unanimement résolu de nommer le prolongement de la rue des Coquillage, comme suit : «rue des Marées».

2023-09-440

### 10.3 Avis de motion de l'adoption du règlement R-2023-360 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 98 800 \$ pour des honoraires en ingénierie et surveillance des travaux, pour établir un développement résidentiel

Avis de motion est donné par Marie Côté, à l'effet que lors d'une prochaine séance du conseil, que le règlement R-2023-360 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 98 800 \$ pour des honoraires en ingénierie et surveillance des travaux, pour établir un développement résidentiel, sera présenté pour adoption.

2023-09-441

### 10.4 Projet de règlement numéro R-2023-360 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 98 800 \$ pour des honoraires en ingénierie et surveillance des travaux, pour établir un développement résidentiel

**ATTENDU QU'**il est de l'intérêt de la municipalité en cette période où la pénurie de logement se fait sentir partout au Québec, de favoriser l'implantation d'un nouveau développement résidentiel;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion de la présentation du présent règlement a été dûment donné à la séance du 11 septembre 2023 par la conseillère, Marie Côté;

**ATTENDU QUE** le conseillère, Marie Côté, dépose le présent projet de règlement qui décrète ce qui suit :

#### ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante;

#### ARTICLE 2 : TITRE

Le présent projet de règlement porte le titre de « Projet de règlement numéro R-2023-360 décrétant une dépense de 98 800 \$ et un emprunt de 98 800 \$ pour des honoraires en ingénierie et surveillance des travaux, pour établir un développement résidentiel. »

#### ARTICLE 3 : BUT DU RÈGLEMENT

Le but du projet de règlement est de préparer les plans et devis en vue de construire les réseaux d'aqueduc et d'égouts, pour la réalisation d'un développement résidentiel et d'effectuer la surveillance des travaux.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### **ARTICLE 4 : MANDAT À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

Le conseil est autorisé à octroyer un mandat à la Fédération québécoise des municipalités, pour réaliser les travaux mentionnés à l'article 3, le tout tel que présenté dans une estimation des honoraires, datée du 19 juillet 2023, préparée par madame Joanie Lafrance et vérifiée par monsieur Marc Lussier, ingénieur municipal à la Fédération québécoise des municipalités. Cette estimation est jointe au présent projet de règlement comme annexe 2. Également, l'estimation de la dépense détaillée préparé par monsieur Jean Robidoux, B. Urb., gma, jointe au présent projet de règlement comme Annexe 1, pour en faire partie intégrante.

### **ARTICLE 5 : AUTORISATION DE DÉPENSE**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 98 800 \$ pour les fins du présent projet de règlement. La dépense autorisée a été déterminée à partir de l'estimation de la dépense détaillée mentionnée à l'article 4.

### **ARTICLE 6 : EMPRUNT**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 98 800 \$ sur une période de 20 ans.

### **ARTICLE 7 : REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent projet de règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le bassin de taxation, qui est constitué par le lot no. 6 580 121 du cadastre du Québec et par les lots qui découleront du lotissement de celui-ci, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

### **ARTICLE 8 : AFFECTATION**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent projet de règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

### **ARTICLE 9 : UTILISATION D'UNE CONTRIBUTION OU D'UNE SUBVENTION**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

(SIGNÉ)

(SIGNÉ)

\_\_\_\_\_  
Micheline Barriault  
Maire

\_\_\_\_\_  
Sheldon Côté  
Directeur général et greffier-  
trésorier

### Règlement numéro R-2023-360

#### ANNEXE 1

#### ESTIMATION DÉTAILLÉE

• Honoraires ingénieurs	90 600 \$
• Financement temporaire	1 820 \$
• Frais de vente	1 820 \$
• Imprévus	4 560
• <b>TOTAL</b>	<b>98 800 \$</b>

Préparé à Sainte-Luce ce 7 septembre 2023, par :

Jean Robidoux, B. Urb., gma



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Luce (Québec)

Règlement numéro R-2023-360

Annexe 2

Estimation des honoraires – ingénierie et surveillance de travaux

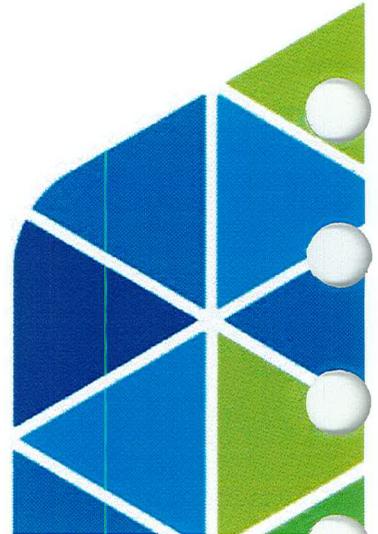


MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE

ESTIMATION DES HONORAIRES- INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE DE TRAVAUX  
DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL PRÈS DE LA GRANDE MAISON

Document rédigé par la direction de l'Ingénierie et infrastructures

Date : 19 juillet 2023  
N/Réf. : 53-2-09092-23-01





No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Mont-Joli, le 19 juillet 2023

Monsieur Jean Robidoux  
Chargé de projet  
Municipalité de Sainte-Luce  
1, rue Langlois  
Sainte-Luce (Québec) G0K 1H0

**Objet :** Estimation des honoraires – Service d’ingénierie et surveillance  
Développement résidentiel près de La Grande Maison

Monsieur,

Par la présente, nous vous transmettons notre proposition d’honoraires en réponse à votre demande d’offre de services professionnels dans le cadre du projet concernant le développement d’un nouveau quartier résidentiel autour de La Grande Maison.

La Direction de l’ingénierie et infrastructure de la FQM a dressé, à titre indicatif, une offre de services professionnels afin d’établir un prix budgétaire des honoraires du projet. Le budget estimé est basé sur une estimation la plus exacte possible du temps requis pour réaliser les étapes proposées. Si, au cours de l’exécution du mandat, nous découvrons un impondérable modifiant substantiellement le mandat à être réalisé, nous nous engageons à vous en aviser et obtenir votre approbation au préalable. Nous fonctionnons avec une tarification au temps réel et débours encouru, comme indiqué au point 5 de l’entente relative à la fourniture du personnel technique.

Les activités faisant l’objet de la présente offre de services sont :

- Les relevés d’arpentage ;
- La vérification de la note technique rédigée par TetraTech ;
- L’étude préliminaire
- La conception définitive
- Les plans et devis pour appel d’offres
- Les plans et devis pour construction
- Le suivi et SEAO
- La surveillance de chantier
- Les plans TQC.

De façon à vous indiquer un ordre de prix, nos honoraires sont estimés à **90 600\$** (plus taxes) pour les services d’ingénierie.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Il est à mentionner que les points 3 et 4 de l'estimation sont des prix budgétaires. Comme l'étude préliminaire n'a pas été réalisée, il est difficile de prévoir le temps d'ingénierie et des travaux. Les complexités imprévues peuvent nécessiter des modifications de la conception initiale du projet. Cela peut entraîner des coûts supplémentaires liés à la révision des plans, des dessins et des calculs, ainsi qu'à la coordination avec d'autres parties prenantes du projet. S'il advenait qu'une complexité majeure serait rencontrée, la municipalité devra y prévoir des frais supplémentaires. Si tel est le cas, nous nous engageons à vous en aviser et obtenir votre approbation au préalable.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



Notre équipe est composée de :

- Marc Lussier, ingénieur et coordonnateur ;
- Joanie Lafrance, candidate à la profession d'ingénieure ;
- Yannick Castel-Girard, ingénieur en traitement des eaux ;
- Francis Garon, technicien sénior en génie civil ;
- Kristopher Chassé-Michaud, stagiaire en génie civil.

Les tarifs 2023 sont les suivants :

	Client	Municipalités et MRC membre FQM	Municipalités et MRC non- membre FQM
<b>Personnel</b>			
Ingénieur patron		125.00 \$	162.50 \$
Ingénieur senior, architecte, coordonnateur régional en ingénierie et coordonnateur à l'approvisionnement		111.22 \$	150.13 \$
Ingénieur et technicien senior		94.19 \$	127.16 \$
Technicien		78.09 \$	105.43 \$
Avocat en gestion contractuelle		155 à 200.00 \$	230 à 300.00 \$
Étudiant et personnel de soutien		40.91 \$	55.22 \$

La réalisation du mandat débutera à la réception d'un courriel autorisant l'octroi du mandat. Également, selon l'entente de services, une résolution du conseil pour notre mandat doit être fournie.

Il est de votre responsabilité de nous fournir tous les documents nécessaires à la réalisation du mandat. Toute problématique pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du mandat confié pourra m'être adressée à l'adresse suivante : [jlafrance@fqm.ca](mailto:jlafrance@fqm.ca)

L'équipe de la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM vous remercie de votre confiance et vous prie d'agréer, Monsieur Robidoux, nos salutations distinguées.

Préparé par :

*Joanie Lafrance*

JOANIE LAFRANCE  
Candidate à la profession d'ingénieur  
[jlafrance@fqm.ca](mailto:jlafrance@fqm.ca)

Vérfié par :

*Marc Lussier*

MARC LUSSIER  
Coordonnateur et Ingénieur municipal  
[mlussier@fqm.ca](mailto:mlussier@fqm.ca)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)



### Annexe 1

ESTIMATION BUDGÉTAIRE Développement résidentiel - La Grande Maison MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE					
N° item	Désignation des travaux	Unité	Quantité estimée	Prix Unitaire	Montant total
<b>1. Arpentage</b>					
1.1	Relevé d'arpentage et frais de déplacement	Global	1	3 700,00 \$	3 700,00 \$
<b>2. Étude préliminaire</b>					
2.1	Valider le rapport de TetraTech	Global	1	400,00 \$	400,00 \$
2.2	Conception préliminaire - Sanitaire	Global	1	3 800,00 \$	3 800,00 \$
2.3	Conception préliminaire - Aqueduc	Global	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
2.4	Conception préliminaire - Réseau pluvial	Global	1	3 800,00 \$	3 800,00 \$
2.5	Conception préliminaire - Chemin d'accès	Global	1	1 200,00 \$	1 200,00 \$
2.6	Rapport d'étude préliminaire	Global	1	3 300,00 \$	3 300,00 \$
2.7	Demande d'autorisation environnementale (si nous avons seulement besoin d'une déclaration de conformité, environ 5000\$)	Global	1	10 000,00 \$	10 000,00 \$
2.8	Préparer le devis d'appel d'offre - étude géotechnique	Global	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
2.9	Plans préliminaires	Global	1	7 200,00 \$	7 200,00 \$
2.10	Devis préliminaire	Global	1	5 200,00 \$	5 200,00 \$
<b>3. Appel d'offres</b>					
3.1	Conception définitive	Global	1	2 700,00 \$	2 700,00 \$
3.2	Plans et devis	Global	1	4 300,00 \$	4 300,00 \$
3.3	SEAO et suivi	Global	1	500,00 \$	500,00 \$
<b>4. Construction</b>					
4.1	Plans et devis pour construction	Global	1	1 100,00 \$	1 100,00 \$
4.2	Surveillance	Global	1	35 000,00 \$	35 000,00 \$
4.3	Plans TQC	Global	1	2 400,00 \$	2 400,00 \$
<b>TOTAL HONORAIRES :</b>					<b>90 600,00 \$</b>



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

2023-09-442

### 10.5 Achat des lots numéros 6 221 079, 6 221 080, 6 221 081 et 6 520 620 du cadastre du Québec

Il est proposé par Victor Carrier, appuyé par Joël Gagnon et unanimement résolu d'autoriser l'achat des lots numéros 6 221 079, 6 221 080, 6 221 081 et 6 520 620 du cadastre du Québec, de la compagnie « Gestion du patrimoine J. B. inc. », pour la somme de 220 00\$ avant taxes.

2023-09-443

### 10.6 Demande à l'OMH de la Mitis de la Mitis concernant les Habitations Sainte-Luce

**CONSIDÉRANT QUE** les Habitations de Sainte-Luce sont à la recherche d'un gestionnaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite préserver et bonifier l'offre existante en logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec offre du financement pour l'ajout de nouvelles unités;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Ovila Soucy, appuyé par Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu de demander à l'OMH de la Mitis de prendre sous gestion les Habitations Sainte-Luce et de collaborer à un projet d'ajout d'unités de logements sociaux.

### 11. CORRESPONDANCE

Il n'y a aucune correspondance à présenter.

### 12. AFFAIRES NOUVELLES

2023-09-444

#### 12.1 Don de solidarité

**CONSIDÉRANT** l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales;

**CONSIDÉRANT** la campagne de solidarité pour la petite fille Jade Nichols, fille de Monsieur Kevin Nichols, l'un de nos pompiers de Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT** que la maladie très rare de Jade entraîne des traitements invasifs à l'extérieur de la région et à des conséquences importantes sur leur famille;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Micheline Barriault, appuyé par Sandra Bérubé et unanimement résolu qu'une somme de 2 000 \$ soit versée à la campagne de solidarité pour la petite Jade Nichols, et ce, à partir du fonds créé par l'abolition des jetons de présences du conseil municipal.

Ce montant est imputable au poste budgétaire numéro 02 19000 970.



No de résolution  
ou annotation

2023-09-445

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

### 12.2 Journée citoyenne automnale

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu l'autorisation des distributeurs du film « Le temps d'un été » pour effectuer une projection pour les citoyens de Sainte-Luce;

**CONSIDÉRANT QUE** la journée du 8 octobre est déjà prévue par le Marché public de Sainte-Luce pour la tenue de la Fête des récoltes;

**CONSIDÉRANT** la volonté des organismes et comités de Sainte-Luce à participer à cette journée;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Micheline Barriault, appuyé par Victor Carrier et unanimement résolu :

- Que la journée du 8 octobre soit retenue pour la tenue d'une journée automnale avec les citoyens;
- Que deux présentations du film « Le temps d'un été » se tiennent le 8 octobre à 15 h 30 et 18 h 30 dans l'église de Sainte-Luce, au montant de 5 \$ sera chargé afin d'assumer les frais;
- Qu'entre les deux présentations, se fasse une épluchette de blé d'Inde ou la population sera invitée;
- Qu'advenant un surplus financier de la journée, que les profits soient versés à la campagne de solidarité pour la petite Jade Nichols.

### 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Monsieur Gino Saint-Laurent concernant l'adoption de l'ordre du jour, le bassin de taxation du projet de la Grande Maison, l'entretien des véhicules.
- Monsieur Mario Côté concernant l'acceptation des projets de constructions, concernant la répartition des appels d'urgence et concernant l'impact fiscal de possibles grandes marées.
- Monsieur Carol Levesque concernant les mauvaises herbes.
- Monsieur Martin Claveau concernant le balai et les évaluations de terrains.
- Monsieur Gaston Gaudreault concernant le projet de la Grande Maison, concernant les travaux sur la rue des Érables et concernant le balai et les intentions du conseil.
- Monsieur Étienne Lagacé concernant les modifications à la période des questions, concernant l'ajout de panneaux d'arrêt et concernant la sécurité routière

2023-09-446

### 14. FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Joël Gagnon, appuyé par Rodrigue St-Laurent et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 21 h 30.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Micheline Barriault  
Maire

---

Micheline Barriault  
Maire

---

Sheldon Cote  
Directeur général et greffier-  
trésorier